

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NONTRON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2017

Présents : 16 Procurations : 5 Absents : 1 Votants : 21

Me Sylvie VANDENBOSCH assure le secrétariat de la séance ordinaire et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, Mr BOURDEAU, ouvre la séance.

Mr BOURDEAU précise que le nombre d'élus siégeant est de 22 suite à la démission, pour raisons professionnelles, de Mr LABROUSSE-DESCOUT qu'il a reçue depuis la précédente séance. Les membres suivants de la liste ont été invités à siéger, Me MONDOU et Mr MAGNE qui n'ont pas pu accepter, et Me LAVAUD qui vient de faire connaître son accord et sera accueillie lors de la prochaine séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est ensuite approuvé à l'unanimité.

Question 1 : présentation du rapport d'activités des Communautés de communes du Périgord Vert Nontronnais et du Haut Périgord pour l'année 2016

Mr BOURDEAU rappelle que par délibération du 28 septembre 2017 le Conseil communautaire a pris acte du rapport d'activités pour l'année 2016 des deux anciennes communautés de communes, du Haut Périgord et du Périgord Vert Nontronnais. Il souligne que suivant l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales le rapport doit être transmis à chaque commune membre avant le 30 Septembre et présenté à chaque conseil municipal concerné. Il précise que le rapport présente l'organisation de l'intercommunalité, les commissions, une synthèse budgétaire, des statistiques et commentaires sur chaque domaine: moyens généraux, services techniques, services à la population, services culturels, tourisme.

Mr BOURDEAU donne quelques éléments marquants du rapport, notamment les données budgétaires. Ainsi en fonctionnement, la CCPVN, a réalisé des dépenses à hauteur de 6 432 201,82 €, intégrant un déficit reporté de 9 087,47 € et des recettes de 6 451 413,91 €, soit un excédent de 19 212,09 € ; la CCPHP a réalisé 2 872 690,18 €, de dépenses et 3 003 342 €, de recettes intégrant un excédent reporté de 235 834,02 € soit un excédent de 130 651,82 €. Il souligne qu'en investissement, pour la CCPVN, les dépenses ont été de 443 059 € dont 221 721 € consacrés à l'équipement et dont 4 718 € de déficit antérieur et les recettes ont été de 481 717 € constitués pour 80% d'amortissements, d'où un excédent de 38 658 €. La CCHP a pour sa part réalisé 1 135 045 € de dépenses, dont 563 873 € en équipement consacrés pour moitié à la voirie et dont un déficit antérieur de 198 560 € et les recettes ont atteint 1 018 560 €, d'où un excédent de 116 310 €.

Mr BOURDEAU évoque ensuite les moyens et donne les effectifs en personnel: 88 agents pour la CCPN représentant 2 331 816 € et 46 agents pour la CCHP représentant 1 182 453 €.

Concernant l'urbanisme, il relève que 94 déclarations d'intention d'aliéner ont été traitées dont 54 concernaient Nontron. 610 actes relatifs au droit des sols (certificats d'urbanisme, permis de construire ou déclarations de travaux, ...) ont été instruits dont 149 concernaient Nontron.

Il attire l'attention sur le rôle important de l'OPAH dont le dispositif a permis d'aider 238 dossiers à hauteur de 80% et d'allouer un total de 104 320 € de subventions.

Mr BOURDEAU expose ensuite les activités des services. Les services techniques ont procédé, à la CCPVN à la remise en état des aires de loisirs des étangs intercommunaux et à l'entretien des chemins du PDIPR, et à la CCHP à la préparation dossier de la gestion des rivières (études et préparation de l'enquête publique Loi sur l'eau). Concernant les services à la population, il souligne l'activité du secteur enfance, jeunesse, sports, équipements sportifs, et en particulier du complexe aquatique qui a réalisé 46 139 entrées tout public et 201 191 € de chiffre d'affaires avec une hausse notable de la fréquentation scolaire et des activités annexes. Il rappelle les activités d'éducation populaire et citoyenneté telles que « A nous les vacances », Journée Familles, Handisports et les animations périscolaires.

Sur ce dernier point Me HERMAN souligne qu'il ne faut pas omettre les TAP car ils représentent un budget important et ils vont cependant être supprimés.

Mr BOURDEAU poursuit en évoquant les équipements de la petite enfance où 73 enfants ont été accueillis à la structure LILO BAMBINS qui compte 30 places agréées. Puis il passe aux services culturels avec l'activité importante et diversifiée du cinéma et de la bibliothèque qui dénombre 855 inscrits sur 49 communes, 15 000 documents, 27 318 prêts en 2016, le PEMA qui a reçu 12 525 visiteurs et 1093 élèves, accueille 150 professionnels, a présenté 7 expositions et organisé le salon de «La Rue des métiers d'art ».

En matière de Tourisme, Mr BOURDEAU relève que l'Office de Nontron a reçu 12 967 visiteurs et ceux de Piégut et Varaignes réunis 5 293 visiteurs, proposant des randonnées à thèmes, des sorties gourmandes, différentes visites commentées, le circuit des églises, la vente de dépliant, et assurant la promotion des sites du territoire.

Me HERMAN remarque que c'est une obligation légale de prendre acte du rapport d'activités de l'intercommunalité et que chaque Conseil municipal doit connaître le bilan de l'EPCI, mais elle suggère d'organiser une réunion dans le cadre d'un Conseil municipal sur un sujet concernant la Communauté de communes.

Mr BOURDEAU rappelle qu'il y a déjà des réunions de commissions sur des sujets particuliers.

Me HERMAN souhaite que ces sujets fassent l'objet d'échanges.

Mr BOURDEAU en est d'accord mais dans le cadre de réunions publiques

Me HERMAN ajoute que le président de la CCPN devrait y être présent

Mr BOURDEAU acquiesce soulignant qu'il faut un cadre et que tous les Nontronnais aient la même information.

Me HERMAN relève, « sans vouloir engager de polémique », que la présentation des choses par rapport à la CCPN n'est pas toujours objective.

Mr BOURDEAU rappelle qu'à la dernière réunion du Conseil communautaire au Bourdeix il fallait donner un blanc-seing à quelqu'un pour qu'il agisse après et il indique qu'il n'est pas d'accord sur ce procédé.

Mr LALANNE rappelle qu'il faudra débattre des transferts de compétence en Conseil municipal, sur le service technique commun, le transfert de l'assainissement et de l'eau, et le schéma de voirie communautaire. Il ajoute que pour ce qui est de l'information au public, la transparence est indispensable et qu'il est nécessaire que la population comprenne ce qui se passe, sachant que tout cela doit bien évidemment s'organiser.

Les échanges étant achevés, à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2016 des deux anciennes communautés de communes, du Haut Périgord et du Périgord Vert Nontronnais.

Question 2 : modification du tableau des effectifs

Mr BOURDEAU expose qu'il est proposé d'apporter des modifications au tableau des effectifs suite aux avancements de grade au 1^{er} Juillet 2017. Certains grades sont supprimés au profit de la création d'emplois au grade supérieur. Il s'agit donc de supprimer deux postes vacants d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe tel que l'a approuvé le comité technique réuni le 27 Septembre 2017, ce qui entraîne une modification du tableau des effectifs au 1^{er} Novembre 2017, laquelle tient compte d'emplois restant vacants, qui pourraient être pourvus en 2018: par avancement ou remplacement de départs en retraite.

Mr GOURDEAU rappelle qu'au dernier Conseil municipal il avait été voté la reconduction d'un contrat aidé sous conditions suspensives.

Mr DUTHEIL relève qu'un poste d'agent d'accueil n'est pas pourvu et le regrette.

Me DELAGE lui répond qu'il s'agit du poste de l'agent en disponibilité.

Mr GOURDEAU ajoute que dans six mois la question risque de se reposer.

Mr BOURDEAU indique que pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi il a écrit à Me la Préfète et il a eu une suite favorable dérogatoire pour douze mois à compter du 1^{er} Octobre 2017. Il ajoute que l'on avait un plan de formation à l'appui pour cette personne.

Me HERMAN fait remarquer que la Commune a recruté également une apprentie et demande que le Conseil municipal ait des informations sur la manière dont cet apprentissage se déroule.

Mr CARABIN précise que le suivi permanent de l'apprentie s'effectue en interne et Mr BOURDEAU répond qu'il n'y a pas de problème pour des informations au prochain Conseil municipal.

Mr BOURDEAU informe que la mairie prend des stagiaires dans ses services mais que cela prend du temps aux agents. Il précise qu'il donne toujours un avis favorable autant que possible. Il indique que parmi les derniers deux stagiaires veulent être gendarmes et ont été confiés aux ASVP et un autre a travaillé sur l'urbanisme.

Me DELAGE revient sur l'apprentie et souligne qu'elle voulait aller en crèche pour sa formation qui correspond, mais elle n'y a pas été admise et c'est pour cela qu'elle est à l'école maternelle.

Au terme de ces débats, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les suppressions de postes proposées et la modification du tableau des effectifs au 1^{er} Novembre 2017.

Question 3 : Classement de portions de routes départementales n°3, 87, 87^E, 87^E1, 87^E3, dans le domaine public communal

Mr BOURDEAU expose que par délibération n°4313 du 4 novembre 2010 le Conseil municipal s'était prononcé favorablement sur la convention proposée par le Conseil général de la Dordogne, dans le cadre du projet de contournement sud de Nontron pour les poids lourds, qui prévoyait un échange de voies avec le Département.

Le Conseil départemental demande aujourd'hui le classement dans le domaine public communal de portions de voies départementales concernant la RD 3, RD 87, RD 87^E, RD 87^E 1, RD 87^E 3.

Mr BOURDEAU précise que suite aux travaux réalisés dans les rues concernées et après que la bande de roulement ait été faite par le Conseil départemental, ces voies rentrent dans le domaine communal. Par contre il rappelle qu'était prévue la reprise de la route départementale 707 qui passe au Moulin Blanc mais il va demander que cela soit revu car sa prise en charge ne serait pas tenable pour la Commune.

Ce dossier n'appelant pas de remarque, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration au domaine public communal des portions de routes départementales n°87 pour 240 mètres (rue André Picaud), 87^E pour 40 mètres linéaires (accès de la RD 675 à l'ensemble cinéma salle des fêtes), 87^E1 pour 60 mètres linéaires (accès de la RD 675 vers l'unité d'aménagement de Nontron), 87^E3 pour 550 mètres linéaires (rue Carnot), et 3 pour 980 mètres linéaires (rue du XI novembre et rue de Périgueux à la place du Marronnier).

Question 4 : constat d'appropriation de plein droit de biens immobiliers en déshérence

Mr BOURDEAU indique qu'il s'agit de modifier une délibération du 19 décembre 2016. Il présente le dossier et précise que l'immeuble sis au n°98 rue de Périgueux cadastré BE n°84 ainsi qu'une parcelle cadastrée BD n°332 sont vacants et sans maître depuis plus de trente ans, leur dernière propriétaire Madame LESCURAS épouse MANDEIX décédée en 1986 étant sans successeur.

Il rappelle que l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques et l'article 713 du code civil permettent dans ce cas à la Commune de se rendre propriétaire de tels biens en déshérence. Il s'agit de constater cette appropriation suivant l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Mr BOURDEAU précise que l'idée est de céder ensuite l'immeuble à l'établissement du Rocher de Guyenne qui a des projets de développement et de pouvoir achever l'aménagement du quartier après la démolition du bâtiment MANDEIX.

Mr CARABIN souligne que l'autre bâtiment voisin de celui-ci a déjà été racheté par Le Rocher de Guyenne

Aucun autre commentaire n'étant émis, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'appropriation de plein droit des biens immobiliers susvisés suivant l'article 713 du code civil.

Question 5 : SDE 24 : travaux neufs d'éclairage public rue Edouard Herriot

Mr BOURDEAU expose que la Commune de Nontron est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne auquel elle a transféré sa compétence en matière d'éclairage public et auquel elle a mis à disposition ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Il explique que des travaux d'éclairage public sont nécessaires sur le secteur Rue Edouard Herriot et que le projet du SDE représente un coût de 20 376,77 € TTC soit 16 980,64 € HT, la Commune de Nontron étant appelée à s'acquitter d'une participation équivalente à 45% de la dépense nette HT soit 7 641,29 € dans le cadre de travaux de « renouvellement solution LED ».

Mr BOURDEAU propose de donner mandat au Syndicat Départemental des Energies afin de faire réaliser pour le compte de la Commune ces travaux d'éclairage public de « renouvellement solution LED » secteur rue Edouard Herriot tels que proposés.

Ce dossier n'appelant pas d'observations, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet, s'engage à se conformer aux conditions définies par le SDE. Il s'engage à régler les sommes dues au SDE à compter de la réception du décompte définitif des travaux, et à modifier cette

somme en fonction du montant définitif des travaux terminés ayant fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif par le SDE.

Me HERMAN observe que le montant final risque d'évoluer puisque le SDE demande de le prévoir dans la délibération.

Question 6 : projet photovoltaïque à la Maison des Sports

Mr BOURDEAU rappelle que le Conseil municipal avait approuvé en décembre 2016 la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque consistant à équiper les toitures de la Maison de Sports et du Clubhouse de l'ASN et du CSN, de panneaux photovoltaïques en vue de la revente de l'énergie produite à EDF. La Commune avait attribué le projet de la Maison des Sports à l'entreprise Mégawat Contrôle Services (Saint-Martial-de-Valette) et celui du Club House à l'entreprise Habitat Concept Solaire (HCS de Coulounieix-Chamiers), suivant leurs propositions respectives. Ces deux prestataires étaient également missionnés pour effectuer toutes les démarches administratives et techniques correspondant à chaque projet confié.

Il ajoute que les contrats correspondants avec ENEDIS ont été signés, les tarifs de rachat de l'énergie à produire ont été arrêtés au dernier trimestre 2016 et les deux opérations ont été lancées.

Il précise cependant que le projet confié à Mégawat a été suspendu après l'accomplissement des premières formalités administratives. En proie à des difficultés, cette entreprise s'est révélée ne plus être en mesure de donner suite à ses engagements contractuels et a fait l'objet d'un jugement de mise en liquidation judiciaire le 4 juillet 2017. Au terme du délai légal d'un mois après la mise en demeure du liquidateur par la Commune, de se prononcer sur la poursuite du contrat il est apparu que l'entreprise n'était plus en mesure d'exécuter la prestation confiée, laissant à la Commune le libre choix de son prestataire, qu'il y ait ou non un repreneur.

Mr BOURDEAU propose de confier la prestation à la société HCS dans la mesure où elle avait étudié le site de la Maison des Sports et émis une offre ; qu'elle s'est engagée, suite à des échanges préalables, à maintenir le coût prévisionnel de cette opération soit 19 740 € HT (23 688 € TTC) tout en substituant les panneaux chinois prévus par Mégawat par des panneaux photovoltaïques de fabrication française et en améliorant certaines parties du dispositif technique.

Mr POINET demande ce qu'il en est du tarif de rachat de l'électricité produite puisque le projet n'est pas encore réalisé.

Mr BOURDEAU précise qu'il n'y a pas d'incidence et que le tarif de rachat annoncé est confirmé.

En l'absence d'autres échanges, le Conseil municipal approuve l'attribution de l'opération d'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture de la Maison des Sports de Nontron située Place des Droits de l'Homme, à l'entreprise Habitat Concept Solaire (HCS) à la place de l'entreprise Mégawat Contrôle Services défaillante qui fait l'objet d'une procédure de liquidation.

Question 7 : régie photovoltaïque durée d'amortissement des installations

Mr LALANNE rappelle que pour la mise en œuvre des projets de panneaux photovoltaïques au Clubhouse et à la Maison des Sports en vue de la revente de l'énergie produite à EDF, un budget annexe « Régie photovoltaïque » a été créé à compter du 1^{er} janvier 2017 soumis à l'instruction budgétaire M 41. Il souligne que cette instruction budgétaire, applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux, impose l'amortissement de tous les biens inscrits à l'actif des collectivités quelle que soit leur population. Il précise que la durée du contrat de vente d'électricité à EDF est de 20 ans et propose que la durée d'amortissement des installations photovoltaïques soit fixée sur cette même durée de 20 ans à partir du 1^{er} janvier 2018, les équipements devant être achevés à cette échéance.

Mr GOURDEAU estime que cette durée est longue et craint que l'on rencontre des problèmes dès la douzième année.

Mr BOURDEAU précise que les éléments recueillis montrent que ces matériels ont une fiabilité et une durabilité importantes.

Mr LALANNE indique que l'on s'est basé sur la durée de garantie de rachat de l'énergie.

Mr CARABIN ajoute que les panneaux sont garantis 25 ans.

Constatant l'absence d'autre prise de parole, Mr le Maire propose aux élus de voter. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la fixation de la durée d'amortissement des installations photovoltaïques à 20 ans.

Question 8 : décision modificative n°1 du budget du service d'assainissement collectif pour 2017

Mr LALANNE expose qu'il va y avoir un transfert de la compétence assainissement à la CCPN dont on reparlera mais dans l'immédiat une décision modificative est nécessaire car il faut individualiser une opération sur le budget qui est la réfection du réseau collectif devant la salle des fêtes (avenue de la Gare), rue Font Charleppe et rue de la Croizette pour 325 000 € TTC. Il précise que toute l'opération est inscrite sans recours à l'emprunt. Il précise que 30 823 € sont prélevés sur différents articles en fonctionnement pour permettre un virement à l'investissement.

En dépenses d'investissement 148 177 € sont basculés des articles 2156 et 2315 pour créditer l'opération n° 14, 16 000 € sont retranchés de l'opération de travaux sur le réseau d'assainissement rues Debidour et de Périgueux, qui est achevée, pour également créditer l'opération n°14.

Par ailleurs, le coût total d'opération de 325 000 € est inscrit sur l'opération 14 créée.

En recettes d'investissement on retrouve le virement de 30 823 €, une subvention de l'agence de l'eau de 56 000 €, un remboursement de TVA par SUEZ de 54 200 €, montant également inscrit en opérations d'ordre au titre du transfert du droit à déduction de la TVA. Les modifications de crédits s'équilibrent en recettes et dépenses d'investissement à hauteur de +195 223 €.

En l'absence d'observations, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de DM1 du budget du service d'assainissement collectif pour 2017.

Informations diverses et tour de table :

Mr BOURDEAU rappelle que la manifestation de « La Rue des Métiers d'Art » aura lieu les 27, 28 et 29 octobre, quant au Salon des Antiquaires il se tiendra les 11 et 12 novembre. Il signale les animations mises en place par le GEM, Groupe d'Entraide Mutuelle situé rue Jean Moulin.

Il indique que le plateau multisports au Champ de Foire est terminé et que les enfants qu'il a rencontrés sont très satisfaits car ils n'avaient pas de lieu pour eux jusqu'à présent.

Il regrette que des adultes viennent y causer des troubles et en a prévenu la gendarmerie.

Il relève qu'il n'y a pas eu de problèmes à la rentrée pour l'école suite aux aménagements changeant le sens de circulation, qu'un stop a été placé pour faciliter l'accès du bus scolaire et freiner la vitesse.

Il déplore les problèmes de délinquance routière et observe que réaliser des aménagements reste compliqué : Souvent les gens se plaignent que les véhicules reprennent de la vitesse entre les obstacles qui peuvent être aménagés.

Il évoque enfin la location des vélos électriques qui a bien repris.

Mr LALANNE insiste sur l'importance de la transparence des informations budgétaires et financières sur lesquelles il reviendra car il est nécessaire de mesurer l'impact pour Nontron des lois de finances successives depuis plusieurs années.

Mr CARABIN informe que le CIAS manque de personnel de services à 30 H et 35 H sur Nontron.

Me HERMAN note que ce serait opportun de mettre des affiches et de diffuser largement l'information.

Mr BOURDEAU indique que les écoles ont connu une hausse d'effectifs et qu'au niveau immobilier plusieurs maisons se sont vendues récemment ce qui est bon signe.

Me HERMAN observe qu'à la réunion organisée récemment par Me la Préfète, celle-ci a annoncé une baisse d'effectifs de 562 élèves sur le département alors qu'une diminution de 400 élèves avait été annoncée, par conséquent si on est en hausse sur Nontron c'est un bon signe.

Mr DUTHEIL ajoute qu'une classe de 6^{ème} a été ouverte au collège de Nontron.

Mr DUTHEIL, sur un autre sujet, s'interroge sur l'utilité du STOP en dessous de l'école maternelle (*angle de la rue Jean Rostand et Avenue Delbos*)

Mr BOURDEAU répète qu'il s'agit de stopper la vitesse des véhicules à ce carrefour.

Mr DUTHEIL revient sur le ralentisseur devant la cité scolaire mais il note que le poteau d'éclairage signalant le passage piéton ne fonctionne pas d'un côté et n'existe pas de l'autre.

Me LIVERT (responsable des services techniques) précise que la sortie du cabinet dentaire empêche de placer un second poteau d'éclairage.

Mr DUTHEIL remarque que des agents travaillent le long de la voie des allées de Bussac le matin à 7H45, heure de pointe, et qu'il serait prudent de décaler leur intervention à un moment moins intense.

Par ailleurs, il indique avoir entendu dire que la Commune n'avait pas reçu l'aide pour l'achat de la balayeuse.

Mr BOURDEAU indique que l'on n'a pas de réponse définitive.

Mr DUTHEIL demande si les problèmes de chauffage sont résolus.

Mr BOURDEAU précise que l'on s'en occupe et que cela devra fonctionner à la période de chauffe.

Mr DUTHEIL note que des véhicules quittant le parking devant le PMU redescendent par la voie du centre des impôts en sens interdit ... mais qu'il n'y a pas de panneau.

Me HERMAN remarque qu'il y a des sens interdits nouveaux à Nontron et qu'il y a beaucoup de véhicules qui prennent la rue Picaud à contresens car le fléchage n'est pas visible.

Mr POINET note que Mr LABROUSSE-DESCOUT a été noté absent à la séance alors que les membres de sa commission avaient reçu une lettre suivant laquelle il était démissionnaire.

Mr BOURDEAU indique que l'on n'a pas reçu de notification officielle pour l'instant.

Mr GOURDEAU signale que depuis début août une voiture accidentée ne bouge pas devant la banque Tarneaud.

Mr BOURDEAU répond que c'est suite à un accident et que les ASVP doivent voir ce qu'il en est.

Mr GOURDEAU informe qu'une personne a encore été « renvoyée » à la Maison de la Presse pour acheter des disques de stationnement et n'a pas eu un accueil très chaleureux. Il demande si l'on pourrait avoir des disques en mairie...

Mr BOURDEAU rappelle qu'ils ont tous été distribués.

Mr DUTHEIL indique que le panneau « zone bleue » devant chez Me DE HERICOURT a été tourné et qu'il est peut-être dévissé.

Me LAGARDE informe qu'à partir du 6 novembre la sous-préfecture ne prendra plus de dossier d'immatriculation. Tous les guichets au public seront fermés et il faudra utiliser les télé-procédures. Désormais il faut avoir un ordinateur, une carte bleue, un scanner...il y a un point numérique et un service civique pour aider les personnes. Il faut maintenant aller sur le site « mesdemarches.gouv.fr ». Par ailleurs à compter du 1^{er} janvier 2018, le service de la DDT rejoint la sous-préfecture, ainsi que le service judiciaire. Il y aura une permanence de l'ABF. Cela deviendra une « Maison de l'Etat ».

Elle rappelle la nécessaire vigilance contre les sites pirates et payants qui existent.

Mr BOURDEAU demande si l'on peut communiquer sur ce sujet sur le site de Nontron.

Me LAGARDE demande d'attendre l'aval de la Préfecture sur les éléments qui pourront être communiqués.

Par ailleurs Me LAGARDE rappelle que le club de football a été labellisé.

Mr BOURDEAU souligne qu'il est devenu intercommunal et que c'est très important pour le territoire d'avoir ainsi l'esprit communautaire.

Me DENNERY indique qu'une personne arrivée à Nontron veut créer un club photo car celui de Nontron est en sommeil.

Mr POINET dit qu'il l'a rencontré, étant président du club de Nontron, mais qu'il n'a pas eu de suite.

Me DENNERY précise qu'elle ne le savait pas et qu'une assemblée générale est prévue le 27 octobre à l'auditorium. Elle ajoute que cette personne cherche une salle.

Mr BOURDEAU note que ce sera comme pour les autres associations.

Mr LAGORCE dit que les travaux de voirie à Puyrigard viennent de commencer.

Mr GOURDEAU rappelle qu'il y aura un week-end théâtral à Nontron du 17 au 19 novembre.

Me DENNERY informe que dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale il y aura un rassemblement sous la halle et une marche le 2 décembre ainsi qu'un concert de jazz manouche le soir à la salle des fêtes. Le 9 décembre il y aura un concert de chansons françaises au tribunal, et en décembre (le 10 ?) un concert de l'harmonie de Thiviers est envisagé.

Me HUGUET précise que le week-end du 8 au 10 décembre il y a le Téléthon et le thé dansant le dimanche à la salle des fêtes

Me LAGARDE précise qu'un spectacle de danse de l'école de Sylviane Bertolino aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 8 décembre au soir dans le cadre du Téléthon.

Mr BOURDEAU remercie els élus et clôture la séance.

Fin de la séance à 20H05

Le secrétaire de séance
Sylvie VANDENBOSCH

Le Maire,
Pascal BOURDEAU



cm

